



pension alimentaire et droit vie prive

Par **sysy**, le 17/10/2012 à 17:15

bonjour a tous je suis divorcé depuis 2005.depuis le depart mon ex vie en concubinage et ause au bout de huit ans.qu'elle narrive pas a subvenir aux enfant qui on 12 et11 ans. six ans apres je refait ma vie.jai un nouvel enfant nous faisons credit total pour une maison plus mais charge qui on changer.mon ex me reclame plus en pension qui est de 250 euros actuelle.en plus de la pension jai payer tout les moi la mutuelle des deux.et me menace d'abandonner mon droit de paternité a plusieurs reprise.enplus c'est toujours moi qui est fait les déplacement pour allé les chercher et les ramener et madame ause encor me reclamer davantage et puis quoi encor ou va ton jai moi aussi droit de refair ma vie quand meme.en attente de reponse merci a vous .

Par **youris**, le 17/10/2012 à 17:34

bjr,

le montant que vous versez au titre de la pension alimentaire due aux enfants, a sans doute été fixée par le JAF, vous devez vous y tenir.

si votre ex veut plus elle doit saisir le jaf pour demander une augmentation de la pension. quant à vous faire abandonner votre droit de paternité c'est n'importe quoi, il faudrait pour cela qu'elle exerce une action en contestation de paternité devant un tribunal ce qui serait étonnant.

et s'il advenait que cette action réussisse par analyse biologique et que vous ne soyez pas le père, vous n'auriez plus de pensions à payer.

cdt